



## Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Briord, le 16 septembre 2021

### Compte rendu du CSE sécurité du 15 septembre 2021

**Président** : Frédéric Grassart (Directeur des opérations logistiques) assisté de Stéphane Labouche (RRH de transition), de Virginie Lequy (Responsable méthodes et process).

**Membres élus titulaires présents** : Aurélien Delorme, Elodie Martin (Trésorière adjointe), Christophe Bouquet, Grégory Chiarot (Trésorier), Alain Jouan (Secrétaire), Sylvain De Nicola, Hervé Barrois,

**Membres élus suppléants présent** : Sandra Monnery (Secrétaire adjointe), Christelle Savre, Audrey Bricout, Gabrielle Blanc

**Représentante syndicale** : Excusée.

---

La séance est ouverte à 9h.

#### 1. Validation compte rendu sécurité du 16 juin 2021.

Le compte rendu a été validé par l'ensemble des membres présents.

#### 2. Bilan visite d'Inspection du 30 août 2021 par la référente CSE et le QSE. Tenue du document synthétique QSE.

En annexe de ce compte rendu.

Le CSE remarque la grande réactivité du service maintenance qui permet une amélioration notoire sur la santé, la sécurité et l'hygiène de l'entrepôt de ST Vulbas.

#### 3. Date et planning des visites d'inspection du site de Machecoul. Convocation des élus.

Des visites d'Inspection pour l'ensemble des sites propres LSL préalables aux réunions spécifiques sécurité doivent être réalisées par le CSE.

L'employeur doit préparer en accord avec les élus lors d'une réunion plénière un calendrier et l'organisation de ces 4 visites et les déplacements des élus.

Ces inspections sont « temps de travail effectif » et ne sont pas déduites du crédit d'heure de délégation.

➔ **Actuellement, seul un planning a été réalisé pour le site de ST Vulbas.**

L'employeur devra prévoir une visite d'inspection du site de Machecoul avant le 8 décembre 2021 et suffisamment à l'avance afin que les élus désirant s'y rendre puissent s'organiser.



### **Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas**

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

→ **La date de visite du site de Machecoul sera le 3 décembre 2021. La Direction souhaiterait une délégation de 3 personnes.**

#### **Textes législatifs :**

**Article L2312-13 Version en vigueur depuis le 01 janvier 2018**

**Création Ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017 - art. 1**

**Le comité social et économique procède, à intervalles réguliers, à des inspections en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail. Il réalise des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel. Le comité peut demander à entendre le chef d'une entreprise voisine dont l'activité expose les travailleurs de son ressort à des nuisances particulières. Il est informé des suites réservées à ses observations. Le comité peut faire appel à titre consultatif et occasionnel au concours de toute personne de l'entreprise qui lui paraîtrait qualifiée.**

#### **Accord CSE (extrait) :**

Le CSE réalise des inspections en matière de santé sécurité et conditions de travail au moins 4 fois par an à l'occasion des réunions portant en tout ou partie sur la santé, la sécurité et les conditions de travail.

La programmation des inspections (date et heures, objet de l'inspection, personnes qui en sont chargées, etc.) est fixée en réunion plénière à la majorité des membres présents.

Sauf si les représentants du personnel chargés de l'inspection ne le désirent pas, l'inspection a lieu de façon contradictoire en présence du président ou de l'un de ses représentants.

#### **4. Sécurité du site de Machecoul : retour sur les points de vigilances retenues par le QSE et la Direction.**

La visite d'inspection sécurité a été réalisée par Vincent, Bastien et Cyrille

→ **Le CSE n'a pas été informé et n'a pas été invité à cette visite d'Inspection. L'employeur n'a pas répondu aux obligations légales.**

### Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

#### Audit QSE du site de Machecoul

LISTE DES NON-CONFORMITÉS



EFFACER

Catégorie		Conditions de travail	Rangement et propreté	Sécurité	(vide)
-----------	--	-----------------------	-----------------------	----------	--------

Terminé	Date d'audit	2ème constatation	Catégorie	Emplacement	Non-conformité	Photo	Action mise en place	Responsable de l'action	Date prévisionnelle	Date de réalisation
✓	20/07/2021		Rangement et propreté	Cellule 1 - Coté quai	Un morceau de palette est stocké à coté de la porte de quai n°1.5		Evacuer le morceau de palette	Chef d'équipe	Semaine 29	Sem 29
✓	20/07/2021		Accessibilité du matériel de lutte contre l'incendie	Cellule 1 - Entrée du local de charge	L'accès à l'extincteur et au RIA est encombré		Déplacer le stockage afin de rendre complètement accessible le matériel de lutte contre l'incendie	Chef d'équipe	Semaine 29	SEM 29
	20/07/2021		Sécurité	Cellule 1 - Local de charge	Une bouteille d'eau est stockée sur un chariot en charge		Faire un rappel à l'ensemble des équipes quant au fait de ne pas stocker de liquide sur les chariots en charge	Chef d'équipe	Semaine 29	Sem29

	20/07/2021		Accessibilité du matériel de lutte contre l'incendie	Cellule 2 - Issue de secours face Sud	Une butée en caoutchouc traîne au sol devant l'issue de secours		Evacuer la butée au sol + définir un système de fixation de la butée car cette sorte = issue de secours est aussi une porte d'accès mais ouvrable seulement de l'intérieur	Chef d'équipe	Sem37	Action partiellement réalisée : manque le marquage sol
✓	20/07/2021		Sécurité	Cellule 2 - Face Est	Une palette est stockée sur la tranche contre le mur Sud du bâtiment		Evacuer la palette	Chef d'équipe	Semaine 29	Sem30
	20/07/2021		Accessibilité du matériel de lutte contre l'incendie	Cellule 2 - Face Est	Une palette et le rouleau de feuilard encombrant l'accès aux extincteurs et au RIA		Déplacer le matériel afin de rendre complètement accessible le matériel de lutte contre l'incendie + Marquage au sol	Chef d'équipe	Sem37	Action partiellement réalisée : manque le marquage sol
	20/07/2021		Sécurité	Cellule 2 - Face Est	Une pile de palette obstrue partiellement l'accès au RIA		Déplacer la pile de palette afin de rendre complètement accessible le matériel de lutte contre l'incendie + Marquage au sol	Chef d'équipe	Sem37	Action partiellement réalisée : manque le marquage sol

## 5. Analyse AM/AT troisième trimestre 2021.

➔ Le CSE déplore que les documents d'analyse n'aient pas été envoyés avant la réunion. Cela ne permet pas un travail des élus en amont afin de permettre en réunion plénière un dialogue constructif et étoffé de propositions, suggestions, remarques.

3

### Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

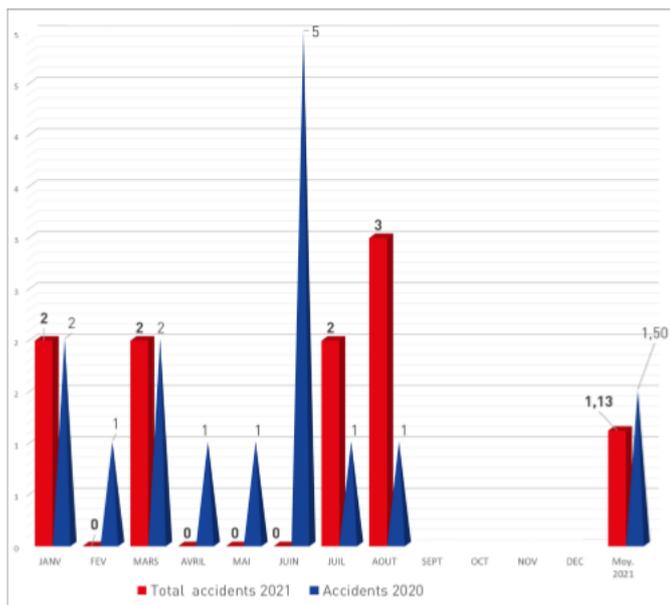
Indicateur de suivi des accidents du travail		Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Progression	
Intérimaires	Nombre d'accidents du travail	17	14	24	18	10	13	↗	
	Accidents avec arrêt	17	13	24	17	10	13	↗	
	Accidents sans arrêt	0	1	0	1	0	0	→	
	Accidents de trajet	4	1	0	0	1	0	↘	
	Accidents avec arrêt	4	1	0	0	1	0	↘	
	Accidents sans arrêt	0	0	0	0	0	0	→	
Salariés	Nombre d'accidents du travail	12	16	16	19	18	9	↘	
	Accidents avec arrêt	10	16	16	17	15	7	↘	
	Accidents sans arrêt	2	0	0	1	3	2	↘	
	Accidents de trajet	2	0	0	1	2	1	↘	
	Accidents avec arrêt	2	0	0	1	2	1	↘	
	Accidents sans arrêt	0	0	0	0	0	0	→	
	Nombre de jours d'arrêt AT	141	227	356	521	724	138	↘	
Nombre d'heures d'arrêt AT	987	1589	2492	3647	5068	966	↘		
Nombre d'heures	Nombres d'heures globales LSL		257 660	240 993	264 803	258 307	247 351	155 397	↘
Statistiques	Taux de fréquence	39	66	60	66	61	45	↘	
	Taux de gravité	0,55	0,94	1,34	2,02	2,93	0,89	↘	

Indicateur de suivi des accidents du travail		Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Progression
Intérimaires	Nombre d'accidents du travail	0	4	2	1	5	↗
	Accidents avec arrêt	0	4	2	0	4	↗
	Accidents sans arrêt	0	0	0	1	1	→
	Accidents de trajet	0	0	0	0	0	→
	Accidents avec arrêt	0	0	0	0	0	→
	Accidents sans arrêt	0	0	0	0	0	→
Accidents	Nombre d'accidents du travail	0	0	0	0	1	↗
	Accidents avec arrêt	0	0	0	0	1	↗
	Accidents sans arrêt	0	0	0	0	0	→
	Accidents de trajet	0	0	0	0	0	→
	Accidents avec arrêt	0	0	0	0	0	→
	Accidents sans arrêt	0	0	0	0	0	→
	Nombre de jours d'arrêt AT	0	0	0	0	23	↗
Nombre d'heures d'arrêt AT	0	0	0	0	161	↗	
Nombre d'heures	Nombres d'heures globales LSL (exploitation)	10 366	17 471	19 246	19 578	13 626	↘
	Moyenne EIP	23	38	42	43	30	↘
Statistiques	Taux de fréquence	0	0	0	0	73	↗
	Indice de fréquence	0	0	0	0	33	↗
	Taux de gravité	0,00	0,00	0,00	0,00	1,69	↗

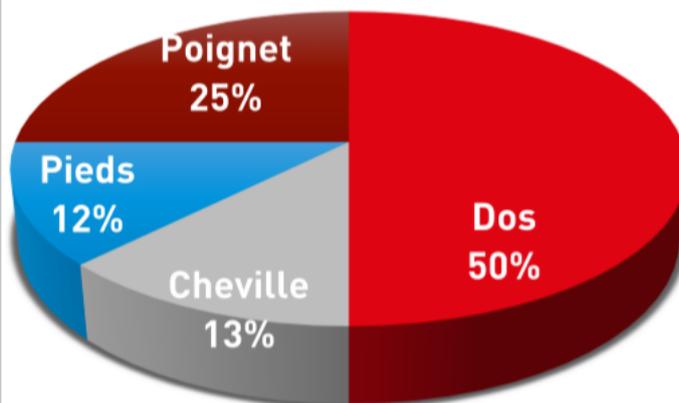
**Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas**

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

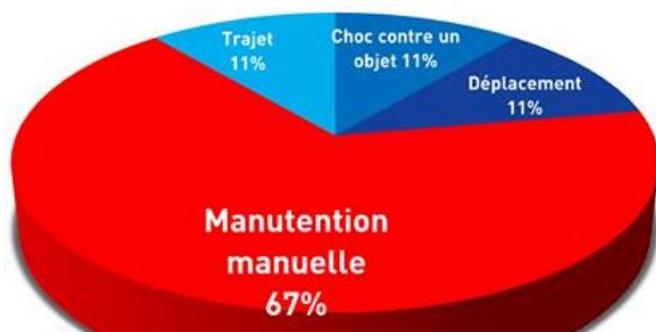
**NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL DU SITE  
DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE**



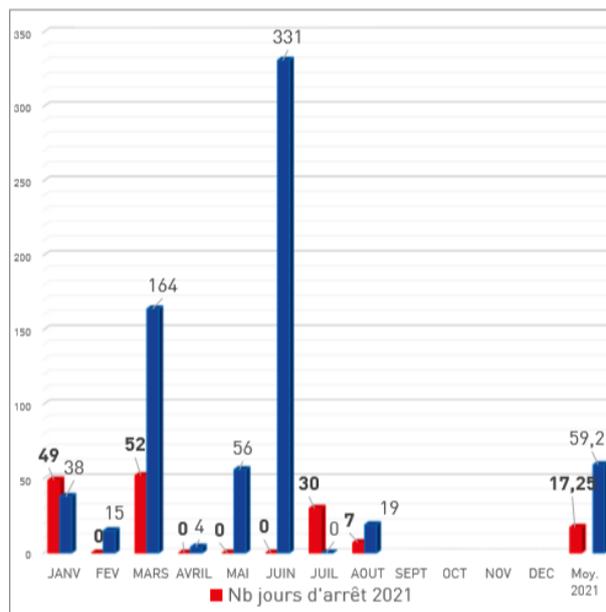
**PARTIES DU CORPS TOUCHÉES PAR LES  
ACCIDENTS DU TRAVAIL DU SITE DEPUIS LE  
DÉBUT DE L'ANNÉE**



**RISQUES ASSOCIÉS AUX ACCIDENTS DU  
TRAVAIL DU SITE DEPUIS LE DÉBUT DE  
L'ANNÉE**



**NOMBRE DE JOURS D'ARRÊT DE TRAVAIL SUITE  
À UN ACCIDENT DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE**



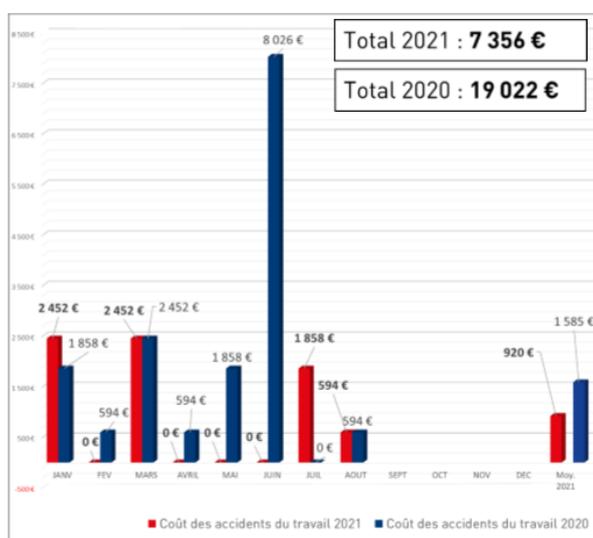
### Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

## DÉTAILS DES ACCIDENTS

■ Accidents du site de STV :

### COÛT DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DU SITE DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE



➤ Juillet :

- Douleur au niveau du bas du dos survenu suite à une collision de chariot (arrière du chariot)
- Douleur ressentie au niveau du poignet gauche en cours d'activité de préparation de commande

➤ Aout :

- Accident de trajet
- Douleur au niveau de la cheville gauche suite à la tombée d'une palette lors de sa manipulation par le préparateur
- Douleur au niveau du dos (sur le côté), lors de la manipulation d'un colis en préparation afin de le déposer sur la palette de préparation

- ➔ Le CSE remarque un nombre de plus en plus important de blessures du dos (fiches incidents/accidents). L'employeur devra veiller au respect des gestes et postures et devra tout mettre en Œuvre sur l'ergonomie des postes afin de supprimer ou de limiter ce risque identifier.
- ➔ Dans le cas où cela perdurerait ou augmenterait, le CSE pourrait diligenter une enquête spécifique sur les blessures du dos avec l'appui de la médecine du travail et d'un ergonome.
- ➔ Le CSE suivra particulièrement l'évolution des blessures du dos.

La Direction informe que les gestes et postures font partie du souci permanent des équipes et travaille à améliorer la sensibilisation.

### 6. Retraçage des passages piétons site St Vulbas : suivi des modifications.

Il sera réalisé avant la fin de l'année.

L'employeur avait indiqué qu'un affichage serait réalisé rapidement lors de la réunion sécurité de juin. Ce n'est toujours pas fait et un risque de danger grave et imminent perdure (collision chariot contre piétons qui suivrait le marquage au sol).

- ➔ Le CSE fait un droit d'alerte en réunion sur le risque de l'ancien traçage entre les cellules 1 et 2.



## Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

### **7. Présentation du nouveau plan d'évacuation avec avis des élus.**

Virginie prépare actuellement une mise à jour qui reprendra le sujet de A à Z.  
Une fois cela réalisé avec l'aide du cabinet ACOSSET, une présentation sera faite au CSE.

### **8. Formations obligatoires sécurité : suivi et modifications.**

#### FORMATIONS OBLIGATOIRES A LA SECURITE

BILAN DU 15/09/2021

- EFFECTIF LSL : 180 personnes
- Formation Sécurité au poste de travail : 101 p. [ recensement non finalisé]
- Formation Incendie
  - Guide Evacuation : 32 p.
  - Manipulation Extincteurs : 117 p.
  - Manipulation des RIA : 8 p. - (Démarrage des formations en juin)
- Formation SST : 25 p.
- Formation habilitation électrique : 6 p.
- Formation Santé, Sécurité et conditions de travail des membres du CSE : à planifier

P. = Personnes formées

➔ **La formation des élus auraient dû être réalisé rapidement après les élections professionnelles. Le CSE proposera rapidement une cession de formation à la Direction.**

### **9. Nouveau protocole national COVID-19 : vigilance pour les salariés à risque.**

#### COVID- PROTOCOLE NATIONALE SANTE ET SECURITE EN ENTREPRISE -

MISE À JOUR DU 01/09/2021

Les évolutions générales :

- Nouveau chapitre sur la vaccination, le pass sanitaire (non concerné), la reprise de l'activité et le retour en entreprise
  - La vaccination. Les employeurs doivent favoriser la vaccination de leurs salariés en les autorisant à s'absenter pendant les heures de travail
- Nouvelle annexe : placement de certains salariés vulnérables en activité partielle
  - Mesures renforcées pour les salariés vulnérables : jusqu'à présent, les salariés vulnérables étaient maintenus en télétravail autant que possible. Selon le nouveau protocole, ils pourront désormais revenir en présentiel, et bénéficier de mesures de protections renforcée
  - Les salariés concernés doivent demander à bénéficier d'un certificat d'isolement afin d'être mis en activité partielle. Ce certificat peut être établi par le médecin traitant, de ville ou du travail. Un nouveau justificatif est nécessaire pour ceux ayant déjà eu un certificat d'isolement entre mai 2020 et août 2021.
- Fin du télétravail « obligatoire »
- Les moments de convivialité. Le protocole maintient la possibilité d'organiser des moments de convivialité dans le respect des gestes de barrières (port du masque, mesures d'aération et ventilation, et les règles de distanciation). Il est fortement recommandé que ces moments se tiennent à l'extérieur
- Les protocoles d'isolement en cas de cas contact/ situation de vaccination

**Note à l'affichage à valider**



## Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04



### Je suis cas contact Covid, que faire ?



Dernière mise à jour : le 03/09/2021.

Vous avez passé du temps avec une personne positive à la Covid ? Vous avez été contacté(e) par l'Assurance Maladie ? Vous avez reçu une notification « Exposition à risque » de l'application TousAntiCovid ?

Si vous êtes cas contact d'une personne de votre foyer, rendez-vous sur notre page spécialisée « Je vis avec une personne positive à la Covid, que dois-je faire ? »

#### Vous êtes cas contact et...

[vous n'êtes pas vacciné\(e\) \(schéma vaccinal incomplet\)](#) >

[vous êtes vacciné\(e\) \(schéma vaccinal complet\)](#) >

#### ACCEDER AU SITE INTERNET



<https://mesconseilscovid.sante.gouv.fr/cas-contact-a-risque.html>

SCANNEZ-VOUS !

- ➔ **Aucun salarié n'a actuellement la reconnaissance de vulnérabilité chez LSL.**
- ➔ **Le CSE est partagé entre l'assouplissement des mesures et le maintien des mesures.**

L'employeur indique que pour le moment les mesures sont maintenues et doivent être scrupuleusement respectées.

### **10. Visibilité en sortie des allées : suivi des modifications des racks à carton.**

Les racks à carton ont été ajourés sur les côtés par le service maintenance afin de permettre une visibilité accrue lors des sorties des allées.

La hauteur des cartons devra être respectée et sera sous la surveillance des encadrants.

### **11. Suivi des enquêtes CSE, Direction suite aux accidents du travail et liste des incidents répétés ayant révélé un risque grave ou une maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave**

⋮

#### **Rappel des textes réglementaires :**

- **Article L2315-11 Entrée en vigueur 2018-01-01**

**Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas**

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

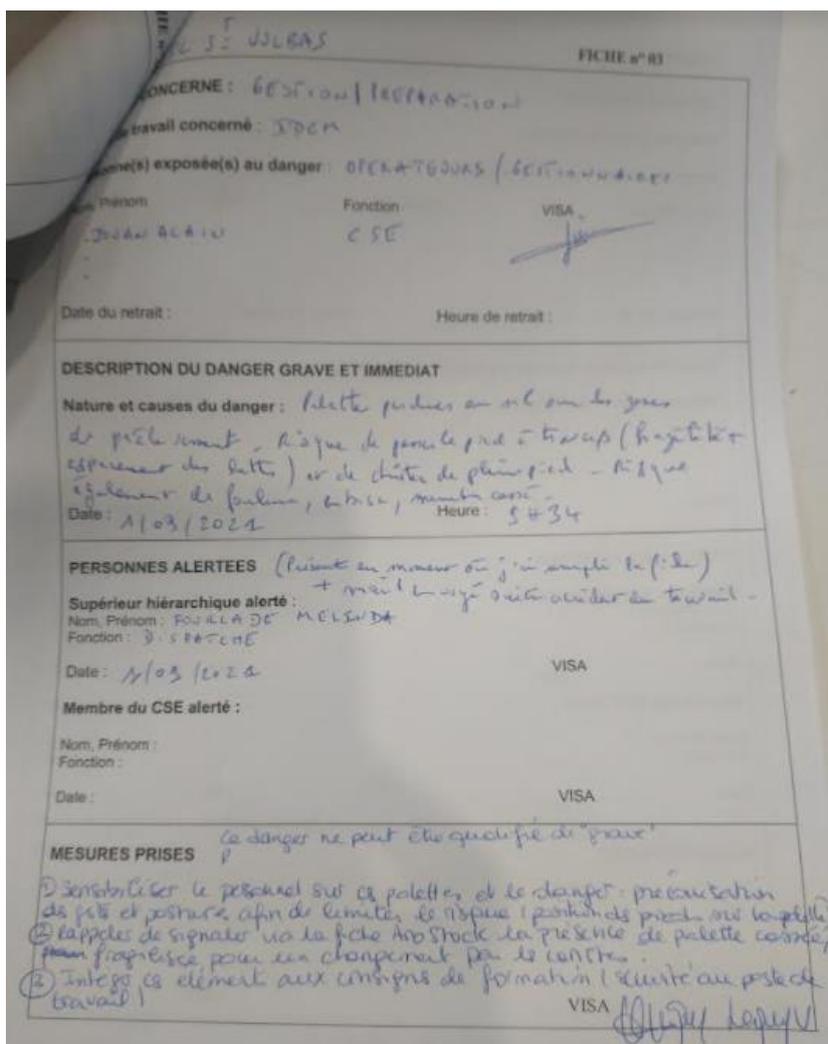
3° Aux enquêtes menées après un accident du travail grave ou des incidents répétés ayant révélé un risque grave ou une maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave ;

Ce temps n'est pas déduit des heures de délégation prévues pour les membres titulaires de la délégation du personnel du comité social et économique.

→ Egalement une présentation du Cerfa n°12758\*01 devra être faite.

**12. Mesure à mettre en place sur la dangerosité des prélèvements niveau 0 sur des palettes perdues (1 accident le 8 août 2021) et suite à une question posée lors d'un CSE sur les interrogations des salariés et des élus.**

Un droit d'alerte a été réalisé par un élu du CSE pour le CSE :



**FICHE N° 01**

CONCERNE : GESTION / RESTAURATION

Travail concerné : SDCM

Personne(s) exposée(s) au danger : OPERATEURS / GESTIONNAIRES

Nom : JEAN ALAIN      Fonction : CSE      VISA : [Signature]

Date du retrait :      Heure de retrait :

**DESCRIPTION DU DANGER GRAVE ET IMMEDIAT**

Nature et causes du danger : palette perdue en vol sur les zones de prélèvement - Risque de projectile sur le travail (fragilité + espacement des bords) et de chute de plus de 5m - Risque également de foulure, entorse, membre cassé -

Date : 1/03/2022      Heure : 5h34

**PERSONNES ALERTÉES** (Présent au moment où j'ai rempli le (la) + mail le翌 suite à l'accident de travail -)

Supérieur hiérarchique alerté :  
 Nom, Prénom : FOULA DE MELVILLE  
 Fonction : DIRECTEUR  
 Date : 1/03/2022      VISA :

Membre du CSE alerté :  
 Nom, Prénom :  
 Fonction :  
 Date :      VISA :

**MESURES PRISES** Ce danger ne peut être qualifié de "grave"  
 ① Sensibiliser le personnel sur ce danger - présentation de photos et postures afin de limiter le risque / position des pieds sur la palette  
 ② Appeler de signaler via la fiche An Stock la présence de palette cassée / pour l'opérateur pour son déplacement par le carter  
 ③ Intégrer ce élément aux consignes de formation / sécurité au poste de travail  
 VISA : [Signature]



### Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Suite à l'enquête et aux mesures prises par l'employeur, le CSE a manifesté son désaccord et une réunion spécifique avec la CARSAT et l'Inspection du travail doit être diligentée.

#### Le CSE motive sa décision :

- L'écart entre les lattes d'une palette perdue cause un risque grave et imminent de chute de plein pied.
- La fragilité des palettes perdue « type allumette » qui casse régulièrement sous le poids du préparateur, du cariste, du gestionnaire, de l'inventoriste cause un risque grave et imminent de chute de plein pied.
- Le CSE demande à l'employeur de supprimer au plus vite toutes les palettes perdues « type allumette » des pickings niveau 0 et des stockages.
- Le CSE demande à l'employeur de travailler au plus vite avec les fournisseurs afin de supprimer à la livraison les palettes complètes et stocker en l'état sur palette perdue.

→ La Direction indique que les palettes sont adaptées pour les instances légales au stockage des marchandises.

→ Qu'en est-il pour les pickings ?

#### **13. Calendrier de négociation de la QVT (négociation obligatoire sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, portant notamment sur les mesures visant à supprimer les écarts de rémunération, et la qualité de vie au travail.**

Cette négociation obligatoire aurait dû être réalisée dans l'accord égalité homme/femme. L'employeur indique une négociation au premier trimestre 2022 malgré les nombreuses demandes de négociation du CSE et de la délégation syndicale. L'employeur ne répond pas aux obligations légales. En conséquence et afin de répondre à cette obligation légale, le calendrier de négociation est le suivant : Février 2022.

#### **14. Achat d'un terrain par le groupe Intersport.**

Un terrain de 23 hectares sur la commune d'Autrèche (Tours) vient d'être acquis par notre groupe afin de renforcer sa logistique par la construction d'un entrepôt qui sera géré par LSL.

Plus d'informations sur la stratégie lors de la réunion plénière CSE du 22 septembre 2021.

La séance est levée à 12h17

Le Secrétaire  
Alain JOUAN

Le Président  
Frédéric GRASSART